

Questions orales

mettons l'accent sur la formation et de nombreux projets d'infrastructure, comme la construction du lien permanent et la réfection du réseau routier, qui seront très importants pour la région de l'Atlantique.

Pour pouvoir faire cela et créer des emplois à court terme, nous avons dû réaffecter les ressources. Il importe de le souligner, car nous avons réorienté nos ressources de manière à investir dans des secteurs qui créeront les emplois et le genre d'activités économiques nécessaires, comme le député en conviendra certainement.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ces tarifs-marchandises pour la région de l'Atlantique sont en place depuis 1927. Le gouvernement a arbitrairement réduit les subventions, sans consulter une seule des provinces, sans consulter ni le Conseil économique ni la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Cette décision aura surtout des répercussions sur l'industrie manufacturière, l'industrie à valeur ajoutée, et le ministre le sait pertinemment.

Le ministre est-il disposé à retarder les réductions visant les subventions de transport et à consulter les gouvernements des provinces de l'Atlantique ainsi que la Commission des transports afin d'adopter une solution raisonnable à ce sujet et de ne pas arbitrairement sonner le glas d'un programme qui existe depuis une soixantaine d'années dans le Canada atlantique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il vient un moment où les gouvernements ont un choix difficile à faire, celui de limiter les dépenses.

À cause d'une chute spectaculaire des recettes, nous en sommes là et nous devons prendre des mesures extraordinaires pour mieux faire concorder nos dépenses et nos recettes. Comme tous les Canadiens sont mis à contribution, il ne s'agit pas d'une attaque en règle contre la région de l'Atlantique ni n'importe quelle autre région du pays.

Nous proposons des réductions généralisées et nous demandons à tous de se serrer la ceinture pendant un certain temps afin que nous puissions, dans l'avenir, maintenir des programmes qui sont très importants, qui l'ont été dans le passé et qui le seront dans l'avenir.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Dans une interview accordée à la radio anglaise de Radio-Canada au cours du week-end, le ministre a dit ceci au sujet de la politique du gouvernement en matière de brevets pharmaceutiques: «Ce n'est pas une question de santé. Qu'il s'agisse d'une bicyclette, d'une chanson ou d'un médicament, tout cela fait partie de la propriété intellectuelle.»

Cette politique a tout à voir avec les soins de santé. Elle force les consommateurs et le régime canadien de soins de santé à verser des milliards de dollars de plus aux multinationales de l'industrie pharmaceutique.

Je veux demander ceci au ministre: Comment peut-il faire une déclaration aussi ridicule qui assimile l'intégrité du régime canadien de soins de santé à un brevet s'appliquant à un casque de hockey?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député m'écoute. C'est la première fois qu'il le fait en trois ans.

Ce que j'ai dit, c'est que cette mesure législative porte sur la propriété intellectuelle. Les médicaments brevetés ne représentent que 3 p. 100 du coût des soins de santé dans notre pays. Les 97 p. 100 qui restent sont attribuables aux frais d'hospitalisation, aux frais de chirurgie, aux médicaments génériques et ainsi de suite.

À mon avis, ce que nous devons faire, c'est déterminer si nous voulons vraiment que le Canada suive le reste du monde en ce qui concerne la propriété intellectuelle. C'est ce que vise ce projet de loi.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, Elizabeth Cull, a dit clairement que, pour deux médicaments seulement, cette politique du gouvernement en matière de brevets entraînera des coûts supplémentaires supérieurs à 145 millions de dollars pour le régime de soins de santé de cette province.

Quand le ministre cessera-t-il de protéger les intérêts des multinationales de l'industrie pharmaceutique et commencera-t-il à protéger les intérêts des consommateurs canadiens, les gens qu'il a été élu pour servir?